



## • PUBLIC VISÉ

- Personnes devant acquérir la compétence et le savoir-faire afin de passer le CAP A.V.E. en candidat libre.

## • PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Aucun

## • TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- **Information/Formation obligatoire** : R4542-16 du code du travail.
- **Règles APSAD R4 et R5**



### DURÉE DE L'ACTION

- 70 heures (10 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 35% du temps de formation.



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 personnes maximum.

## • OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de réaliser tous les travaux attachés aux prescriptions de vérification, de maintenance et de remise en état des extincteurs et RIA,
- D'identifier les obligations techniques associées extincteurs et RIA,
- Savoir élaborer une implantation selon les règles R4 et R5.

## • MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Le référentiel APSAD R4 et R5 est remis à chaque participant.

## • MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

## • MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition :
  - > Zone de travail de type atelier permettant la mise en œuvre des vérification des moyens de premiers intervention pratique .

## EUROFEU SERVICES S.A.S.

12 rue Albert Rémy 28250 Senonches - FRANCE  
www.eurofeu.fr

**0 820 90 18 18** Service 0,09 € / min  
+ prix appel



## • MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation vérification tout au long de la formation.
- Une évaluation sommative en fin de formation
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## • PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > Responsabilités employeur/travailleurs.
  - > Le triangle du feu.
  - > Les classes de feux.
  - > Les agents extincteurs.
  - > Les appareils extincteurs : les caractéristiques.
  - > Installations d'extincteurs et de RIA:
    - Textes et réglementations en vigueur :
    - Principes de calcul d'une installation conformément au Code du travail et au référentiel APSAD R4 et R5.
    - Les différentes opérations de maintenance : l'inspection, la visite de maintenance, la révision et la vérification périodique.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire).
  - > Démonstration d'efficacité des différents agents extincteurs.
  - > Maintenance : travaux pratiques sur un parc d'extincteurs et de RIA de marques différentes permettant de réaliser toutes les opérations de maintenance préventive et corrective.
- Evaluations des apprenants et Bilan de la formation.

## • TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

